

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 V16** Vœu relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu déposé par les élus du groupe UDI-MODEM, relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025 ;

Considérant que la date de dépôt de candidature auprès du bureau des expositions internationales a été fixée au cours de l'année 2016 ;

Considérant la nécessité d'évaluer l'opportunité de cette manifestation au profit de la métropole parisienne et de ses habitants et d'identifier les projets structurants qui pourraient constituer une candidature ;

Considérant la proposition de promoteurs du projet de monter cette exposition universelle sans faire appel aux contribuables ;

Considérant la nécessité d'évaluer les projets au regard des coûts qui seraient supportés par la collectivité et des perspectives de retombées économiques générées par l'organisation d'un tel évènement ;

Considérant que la Maire de Paris et les Adjointes concernés ont entamé un travail exploratoire auprès des initiateurs du projet et que ce travail est amené à se poursuivre dans les mois prochains avec l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant que la mission d'information parlementaire animée par M. Jean-Christophe FROMENTIN et M. Bruno LE ROUX, constituée en janvier 2014, n'a pas encore rendu ses conclusions ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que toutes les études et réflexions soient menées à terme et que, selon les conclusions rendues, soit soumis au vote du Conseil de Paris l'engagement de la Ville de Paris pour une candidature à l'Exposition universelle de 2025.